

**DÉCISION N°09 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°06/AOIO/SONATREL/DG/DDRP/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2024 RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION 225/90/15 kV DU POSTE D'INTERCONNEXION D'AHALA EN DEUX (02) LOTS.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONATREL, (AUTORITÉ CONTRACTANTE)

Vu la Constitution,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°2015/454 du 08 octobre 2015 portant création de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2015/455 du 08 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2016/068 du 04 février 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le décret n°2020/233 du 23 avril 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu le décret n°2020/234 du 23 avril 2020 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu la résolution n°2016/001/CAE/SONATREL du 09 février 2016, du Conseil d'Administration Extraordinaire portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n°2018/003/CAE/SONATREL du 19 juin 2018, portant désignation du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n° 2018/02/CA/SONATREL du 27 juillet 2018 portant création organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n° 2018/03/CA/SONATREL du 27 juillet 2018 portant désignation des membres de la commission interne de passation des marchés publics au sein de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SONATREL en date du 11 avril 2024 ;

Considérant les nécessités de service,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Groupement **CEGELEC S.A/EPSI AFRICA BP : 4507 DOUALA**, est attributaire des lots n°1 et 2 du marché relatif à l'avis d'appel d'offres international ouvert N°06/AOIO/SONATREL/DG/DDRP/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM/2024 du 29 janvier 2024 pour le renforcement de la capacité de transformation 225/90/15 kV du poste d'interconnexion de AHALA en deux (02) lots, avec les montants et les délais ci-après :

Lot N°	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	5 359 168 244	Douze (12) mois
2	2 242 258 515	

**Article 2 :** La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Yaoundé, le **27 JUIN 2024**

**Le DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Ampliation :**

- PCA SONATREL ;
- ARMP (pour publication) ;
- CIPM/SONATREL ;
- Chrono ;



*M. Nyaknga*  
**MBEMI NYAKNGA**  
Administrateur Civil Principal  
Hors Echelle